

**Elections des Représentants du Personnel  
A la Commission Consultative Paritaire  
CATEGORIE B**

Placée auprès du Centre de Gestion  
de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Marne

Scrutin en date du 6 décembre 2018

**PROCES VERBAL DE CARENCE  
D'ORGANISATION SYNDICALE REPRESENTATIVE**

Le 25 octobre 2018, date limite de dépôt des listes de candidats, à 17 heures, au siège du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Marne,

Conformément aux dispositions prévues par le décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Le Président, Jean-Marie WATREMETZ

A constaté l'absence de dépôt de listes de candidats par une organisation syndicale représentative, et que par voie de conséquence, il n'est pas possible de procéder au scrutin prévu le 6 décembre 2018 pour les élections à la Commission Consultative Paritaire de catégorie B.

La désignation des représentants du personnel appelés à siéger au sein de la Commission Consultative Paritaire de catégorie B sera organisée par tirage au sort parmi les électeurs qui remplissent les conditions d'éligibilité fixé le 6 décembre 2018.

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 26 novembre 2018 à 10h30 a été, après lecture signé par le Président et affiché.

Fait à Chaumont, le 26 novembre 2018

Le Président du Centre de Gestion,



Jean-Marie WATREMETZ

## Commission Consultative Paritaire

### Catégorie B

## Tirage au sort

Compte tenu de l'absence de dépôt de liste de candidats par une organisation syndicale représentative à la Commission Consultative Paritaire catégorie B pour le scrutin du 6 décembre 2018, constatée par procès-verbal de carence du 26 novembre 2018,

Considérant les effectifs établis à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (31), nécessitant de désigner 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants,

Conformément à l'article 17 du décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale, un tirage au sort doit être effectué parmi les électeurs qui remplissent les conditions d'éligibilité,

Ce tirage au sort aura lieu le :

**Jeu**di 6 décembre 2018  
à 11 h 00

au Centre de Gestion  
9 rue de la Maladière  
2<sup>ème</sup> étage des locaux de la CCI  
52 000 CHAUMONT

Le Président du Centre de Gestion,



Jean-Marie WATREMETZ

